

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

Le vingt janvier deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mme BERNARD Charline, 1^{er} adjoint à l'ouverture de la séance puis de M. GAUTHIER Christian, Maire pour l'examen de tous les sujets à l'ordre du jour.

Nombre de membres en exercice : 18 présents : 8 quorum : 6

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent (la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 réinstaura les mesures dérogatoires pour les réunions des assemblées délibérantes jusqu'au 31 juillet 2022 – l'article 10 de la loi précitée rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379).

Date de la convocation : 14 janvier 2022

Etaient Présents : M. GAUTHIER Christian, Mmes BERNARD Charline, PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mme POTIRON Anne, MM. DE NONANCOURT Xavier, COUGNAUD Raphaël, PLUTA Sébastien

Etaient Excusés : M. PEROYS Bernard, Mmes CHIFFOLEAU Martine, MUSSEAU Sonia (donne pouvoir à M. COUGNAUD Raphaël), M. ECOMARD Bertrand, Mmes NORMAND Claire, RELANDEAU Aurélie (donne pouvoir à Mme PERRODEAU Nadine), M. DENIAUD Sébastien (donne pouvoir à Mme PERRODEAU Nadine)

Étaient Absents : Mme BROQUET Nathalie, MM. MERCUL Alain, TUREK Grzegorz

Secrétaire de séance : M. PLUTA Sébastien

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2021.

Le conseil municipal fait une minute de silence en mémoire de M. Christian GABORIT, conseiller municipal décédé le 19 décembre 2021.

Il souhaite la bienvenue à M. TUREK Grzegorz qui lui succède depuis lors.

Arrivée de M. GAUTHIER Christian qui prend la présidence de la séance.

REPLACEMENT DUN ADMINISTRATEUR DU CCAS

En raison du décès de M. Christian GABORIT survenu le 19 décembre 2021, celui-ci étant à la fois conseiller municipal et membre du conseil d'administration du CCAS, il convient de pourvoir le siège d'administrateur rendu vacant.

M. PLUTA Sébastien complétera la liste des membres élus du conseil d'administration qui est désormais composée comme suit :

- Mme MUSSEAU Sonia
- M. MERCUL Alain
- M. DE NONANCOURT Xavier
- Mme BERNARD Charline
- M. PLUTA Sébastien
- Mme BROQUET Nathalie

Le CCAS est composé de 13 membres : Le maire est président de droit, 6 conseillers municipaux et 6 autres membres représentant la société civile.

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES CORVIDES

Depuis plusieurs années, Polleniz organise et anime chaque année une campagne de lutte collective contre les corvidés sur les communes qui subissent le plus de dégâts dus à ces oiseaux. En effet, les impacts sanitaires, écologiques et agricoles qu'ils peuvent générer ne doivent pas être négligés.

Après concertation avec la Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique et la Direction Départementale du Territoire et de la Mer, ces constats amènent aujourd'hui à organiser une lutte collective par piégeage contre ces oiseaux (corneilles noires, corbeaux freux et pies bavardes), sur cinq secteurs du département, pour l'année 2022.

Pour rappel la personne référente pour la commune de Paulx est M. DE NONANCOURT Xavier, qui devra être présent lors de réunions d'organisation et lors de la récupération des cages.

La commune participera financièrement à la campagne 2022 à hauteur de 1260 € (participation proportionnelle à la surface du territoire communal).

DEVIS TRAVAUX CIMETIERE

Le cimetière étant arrivé à saturation des procédures juridiques ont été réalisées afin de récupérer de la place. Le manque de place et la dégradation d'anciennes sépultures ont conduit la commune à engager un programme de reprise de concessions abandonnées.

Désormais, il convient de réaliser la restructuration physique du cimetière.

La société Elabor (21380 Messigny et Vantoux) propose une prestation de relevage physique des tombes en état d'abandon pour un montant de 12 872 € HT (15 446.40 € TTC).

L'Espace Funéraire Guitteny (Saint Jean de Boiseau) propose quant à lui de fournir une case de caveau provisoire et de poser 6 cavurnes pour une somme de 2 254.15 € HT (2 704.98 € TTC).

Le conseil municipal décide de passer commande à ces entreprises.

VENTE D'UN BATIMENT ET D'UN TERRAIN POUR INSTALLATION D'UNE PHARMACIE

Un permis de construire a été accordé pour l'installation d'une pharmacie dans le cadre du projet du centre-bourg. Celle-ci prendra la place de l'ancienne caserne des pompiers. La commune souhaite vendre le bâtiment ainsi que le terrain nécessaire autour à la « SCI LEPIGEON ».

Le géomètre a procédé à la création d'une nouvelle parcelle AB 276 (b) d'une surface cadastrale de 325 m². L'emprise du bâtiment est de 125,40 m² et le reste du terrain nu est de 199.60 m².

Par délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2021 il avait été décidé de céder le terrain résiduel au prix de 60 €/m²

Par conséquent le prix proposé à la vente de la parcelle section AB n°276 se décompose comme suit :

- Bâtiment : 69 000 €, somme estimée par France Domaine
- Terrain résiduel : 199.60 m² x 60 € soit 11 976 €

Le conseil décide de confier la rédaction des actes de vente à Maître Marchand (Machecoul Saint-Même).

LOGO DE LA COMMUNE

Il y a quelques mois, le conseil avait donné son accord pour étudier un changement du logo de la commune.

Une étude et des devis sont en cours d'élaboration. La commission a déjà établi un plan de création afin de recevoir une future charte graphique.

La maquette des différents logos sera présentée au conseil au cours du 1^{er} trimestre pour validation du choix définitif.

Le conseil donne un accord de principe pour que le Maire valide les devis qui seront proposés.

PERISCOLAIRE

Depuis 2 ans, la multitude des contraintes obligent les encadrants de Graine d'Envies à modifier les différentes configurations des salles (mobilier, tables, jeux etc...) de façon incessante.

De plus, le mercredi le centre accueille plus de 50 enfants.

Un problème d'espace se pose et nous travaillons à des solutions.

POINT SUR LE CENTRE-BOURG

Transfert de la pharmacie : le permis de construire est validé. Nous préparons le dossier pour transmission chez le notaire afin de réaliser la vente.

Une réunion de coordination avec LAD et le département en visioconférence a eu lieu le 11/01 pour faire le point sur le dossier. Une prochaine réunion aura lieu le 23 février.

Les différentes options de financement seront présentées au prochain conseil du mois de février.

La proposition technique et financière de LAD pour un accompagnement relatif à la réhabilitation du presbytère sera également présentée au mois de février.

FINANCEMENT DU RASED DE L'ECOLE PUBLIQUE

Le RASED est un collectif d'associations (psychologues, éducateurs spécialisés, AESH...) destiné à accompagner les élèves en difficulté. Dans notre secteur, il aide les écoles publiques de la circonscription de Sainte-Pazanne.

Dans l'école publique de Paulx, une dizaine d'enfants ont déjà accès à cette aide.

-4 élèves sont accompagnés par un éducateur AESH (accompagnant élève en situation de handicap)

-6 élèves bénéficient d'une APC (activité complémentaire) avec l'accompagnement d'éducateur spécialisé.

Le RASED cherche des finances pour l'achat d'outils pédagogiques et demande une aide financière.

Il est proposé d'accorder une enveloppe annuelle dédiée au RASED de 1 € par élève (soit environ 100€/an) pour l'achat de jeux et divers accessoires éducatifs circulant dans les écoles publiques de la circonscription.

Le conseil décide d'aider le RASED de l'école publique à hauteur de 1 € par élève et par an.

SUBVENTION SORTIES SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE

Le budget prévisionnel présenté par l'école publique des Prés Verts s'élève à 3219 € comprenant les sorties, entrées, transports et ouvrages sur 2022 (festival cinéma, Légendia parc, 2 spectacles, ouvrages pédagogiques pour maternelles).

La commission enfance, jeunesse et associations propose une participation maximale de 20 € / élève (soit un total de 1960 €).

La commune participera à hauteur de 20 € maximum par élève aux dépenses des sorties scolaires de l'école publique des Prés Verts.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Elections 2022
 - o Pr sidentielles : 10 et 24 avril
 - o L gislatives : 12 et 19 juin
- Foire expo du Pays de Retz : 25, 26 et 27 mars 2022
- Le magazine Sud Retz Atlantique pr sente la restructuration du centre-ville de Paulx
- Zones humides en relation avec la voie de contournement de Paulx / Machecoul
- Prochain conseil municipal le 17 f vrier 2022